Bordereau attestant l'exactitude des informations - PONTOISE - 7802 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 22/01/2025 - 1873 - 2001 B 02025 - 377 932 033 - ACB CONSEIL ET PARTICIPATION

1873

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
12 JAN. 2025
PONTOISE

ACB CONSEIL ET PARTICIPATION
Société par actions simplifiée au capital de 37.552 euros
Siège social : 6bis Avenue Victor Hugo 95230 Soisy-sous-Montmorency

377 932 033 R.C.S. PONTOISE

COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

COPIE CERTIFIEE CONFORME

Alain BODEL

Monsieur Alain BODEL
Président

- COMPTES ANNUELS -

BILAN ACTIF

ACB CONSEIL ET PARTICIPATION - Siret N°: 37793203300055

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

En Euro

ACTIF	Valeurs au 31/12/23 Val. Brutes	Amort. & dépr	Val. Nettes	% de l'actif	Valeurs au 31/12/22	% de l'actif
Capital souscrit non appelé						
ACTIF IMMOBILISÉ						
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement						
Frais de développement						
Concessions, brevets et droits similaires						
Fonds commercial (1)						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles				17		17
Terrains	160 071		160 071		160 071	
Constructions	1 023 228	741 153	282 075		294 688	
Installations tech., matériel & outillages						
Autres immobilisations corporelles	3 228	3 228				
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
Immobilisations financières (2)						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	1 186 527	744 380	442 147	17	454 760	17
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours						
Matières premières et autres appro						
En-cours de production (biens et services)						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commandes						
Créances				3		3
Clients (3)						
Clients douteux, litigieux (3)						
Autres créances (3)	46 802		46 802		49 366	
Groupe et associés (3)	44 008		44 008		45 937	
Capital souscrit - appelé non versé						
Valeurs mobilières de placement				75		75
Actions propres						
Autres titres	1 970 133		1 970 133		2 052 291	
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	136 448		136 448	5	133 798	5
Charges constatées d'avance (3)						
TOTAL ACTIF CIRCULANT	2 197 391		2 197 391	83	2 281 391	83
Charges à répartir sur plusieurs exercices						
Primes de remboursement des emprunts						
Ecarts de conversion actif						
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	3 383 918	744 380	2 639 538	100	2 736 151	100

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an (brut)
(3) Dont à plus d'un an (brut)

Voir l'attestation de l'expert comptable

- COMPTES ANNUELS -

BILAN PASSIF

ACB CONSEIL ET PARTICIPATION - Siret N°: 37793203300055

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

En Euro

PASSIF	Valeurs au 31/12/23	% du passif	Valeurs au 31/12/22	% du passif
CAPITAUX PROPRES				
Capital (dont versé : 0)	37 552	1	37 552	1
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves		100		97
Réserve légale	4 000		4 000	
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	2 637 914		2 659 343	
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-51 485	-2	25 511	1
SITUATION NETTE	2 627 981	100	2 726 406	100
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL CAPITAUX PROPRES	2 627 981	100	2 726 406	100
AUTRES FONDS PROPRES				
Produit des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES				
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL PROVISIONS				
DETTES (1)				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)				
Emprunts et dettes financières diverses (3)				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Fournisseurs	426		852	
Fournisseurs, factures non parvenues	2 550		2 550	
Dettes fiscales et sociales	8 581		6 344	
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés				
Autres dettes				
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DETTES	11 557		9 746	
Écarts de conversion passif				
TOTAL PASSIF GÉNÉRAL	2 639 538	100	2 736 151	100
(1) Dont à plus d'un an				
(1) Dont à moins d'un an	*11 557*		*9 746*	
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques				
(3) Dont emprunts participatifs				

Voir l'attestation de l'expert comptable

- COMPTES ANNUELS -

COMPTE DE RESULTAT

ACB CONSEIL ET PARTICIPATION - Siret N°: 37793203300055

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

En Euro

	Du 01/01/23 Au 31/12/23	% CA	Du 01/01/22 Au 31/12/22	% CA	Variation en valeur	Variation en %
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue (biens et services)						
Montant net du chiffre d'affaires						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges						
Autres produits	19 200		19 200			
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	19 200		19 200			
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stocks						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stocks						
Autres achats et charges externes	27 315		29 135		-1 820	-6
Impôts, taxes et versements assimilés	8 544		6 229		2 315	37
Salaires et traitements	20 075		18 754		1 321	7
Charges sociales	8 729		7 851		878	11
Dot. aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dot. aux amorts	28 513		26 920		1 593	6
Sur immobilisations : dot. aux dépréc.						
Sur actif circulant : dot. aux dépréc.						
Dotations aux provisions						
Autres charges						
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	93 175		88 888		4 287	5
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-73 975		-69 688		-4 287	-6
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice ou perte transférée						
Perte ou bénéfice transféré						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

Voir l'attestation de l'expert comptable

- COMPTES ANNUELS -

COMPTE DE RESULTAT

ACB CONSEIL ET PARTICIPATION - Siret N°: 37793203300055

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

En Euro

		Du 01/01/23 Au 31/12/23	% CA	Du 01/01/22 Au 31/12/22	% CA	Variation en valeur	Variation en %
Produits financiers							
De participation	(3)	600		1 025		-425	-41
Autres valeurs mob. créances d'actif immo.	(3)						
Autres intérêts et produits assimilés	(3)	15 670		22 144		-6 474	-29
Reprises sur prov., dépréciations, transferts							
Différences positives de change							
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		22 422		70 388		-47 966	-68
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS		38 693		93 558		-54 865	-59
Charges financières							
Dot. amortissements, dépréc., prov.							
Intérêts et charges assimilées	(4)						
Différences négatives de change							
Charges sur cession de valeurs mobilières de placement		16 210		30 793		-14 584	-47
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES		16 210		30 793		-14 584	-47
RÉSULTAT FINANCIER		22 483		62 764		-40 281	-64
RÉSULTAT COURANT avant impôts		-51 492		-6 924		-44 568	-644
Produits exceptionnels							
Sur opérations de gestion							
Sur opérations en capital		9		3		6	217
Reprises sur provisions, dépréciations, transfert de charges							
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS		9		3		6	217
Charges exceptionnelles							
Sur opérations de gestion							
Sur opérations en capital		2		7		-5	-72
Dot. amortissements, dépréciations, prov.							
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES		2		7		-5	-72
RESULTAT EXCEPTIONNEL		7		-4		11	259
Participation des salariés aux résultats							
Impôt sur les bénéfices				-32 439		32 439	100
TOTAL DES PRODUITS		57 902		112 760		-54 859	-49
TOTAL DES CHARGES		109 387		87 250		22 137	25
Bénéfice ou Perte		-51 485		25 511		-76 995	-302

(3) Dont produits concernant les entités liées
(4) Dont intérêts concernant les entités liées

ACB CONSEIL ET PARTICIPATION
Société par actions simplifiée au capital de 37.552 euros
Siège social : 6bis Avenue Victor Hugo 95230 Soisy-sous-Montmorency

377 932 033 R.C.S. PONTOISE

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 28 JUIN 2024

DEUXIÈME RESOLUTION
(Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023)

L'Assemblée Générale, décide d'imputer la perte nette comptable de l'exercice d'un montant de (51.484,91) euros de la manière suivante:

- En totalité au poste « Autres réserves »,
 La somme de (51.484,91) euros,
 Dont le solde créditeur sera ainsi porté à la somme de 2.586.428,74 euros.

- Et de procéder à une distribution de réserves à hauteur de la somme 23.470 euros,
 A prélever sur le poste « Autres réserves »,
 Dont le solde créditeur sera ainsi porté à la somme de 2.562.958,74 euros.

- Et de mettre en paiement ladite somme à compter de ce jour, à raison de 10,00 euros par action.

A hauteur de 23.470,00 euros, le montant des dividendes ci-dessus sera distribué à des personnes physiques et sera donc éligible à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2°/ du Code Général des Impôts en cas d'option expresse et irrévocable pour l'imposition au barème progressif de l'impôt sur le revenu. A défaut d'exercice de cette option dans la déclaration des revenus des personnes physiques, les dividendes supporteront de plein droit une imposition forfaitaire au taux unique de 12,8 % sur leur montant brut sans abattement, auquel s'ajouteront les prélèvements sociaux dus au taux global de 17,2 %.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale prend acte du régime d'imposition des dividendes prévu par l'article 117 quater du Code Général des Impôts, instituant pour chaque associé personne physique fiscalement domicilié en France, à titre d'acompte, un prélèvement à la source obligatoire non libératoire dont le taux est aligné sur celui de l'imposition forfaitaire unique susmentionnée, à savoir 12,8 %, auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux au taux de 17,2 %.

Enfin, il est précisé :

(i) que les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50.000 € (pour les contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75.000 € (pour les contribuables soumis à imposition commune) pourront demander à être dispensées du prélèvement de 12,8 % ;

(ii) que ce prélèvement obligatoire et les prélèvements sociaux seront prélevés à la source par l'établissement payeur, hors le cas des dividendes afférents à des titres détenus dans un PEA qui en sont dispensés.

L'Assemblée prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes :

Exercice clos le :	**Total des dividendes distribués**	**Dividendes éligibles à l'abattement**	**Autres revenus distribués éligibles à l'abattement**	**Revenus non éligibles à l'abattement**
31 décembre 2022	46.940 euros, (soit 20 euros par action)	46.940 euros	0 euro	0 euro
31 décembre 2021	46.940 euros, (soit 20 euros par action)	46.940 euros	0 euro	0 euro
31 décembre 2020	35.205 euros, (soit 15 euros par action)	35.205 euros	0 euro	0 euro

Les personnes morales ne bénéficient pas de l'abattement de 40 %.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La Présidence

Alain BODEL

ACB CONSEIL ET PARTICIPATION
Société par actions simplifiée au capital de 37.552 euros
Siège social : 6bis Avenue Victor Hugo 95230 Soisy-sous-Montmorency

377 932 033 R.C.S. PONTOISE

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 28 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre,

le vingt-huit juin, à dix heures,

au 6bis Avenue Victor Hugo 95230 Soisy-sous-Montmorency,

les associés (les « **Associés** ») de la société ACB CONSEIL ET PARTICIPATION, société par actions simplifiée au capital de 37.552 euros, dont le siège social est situé 6bis Avenue Victor Hugo 95230 Soisy-sous-Montmorency, identifiée sous le numéro 377 932 033 R.C.S. PONTOISE (la « **Société** ») se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle (l'« **Assemblée** »), sur convocation faite par la Présidence, conformément à la loi et aux statuts.

Sont présents ou représentés :

- Monsieur Fabrice BODEL,
 Titulaire de 417 actions en pleine propriété,
 et de 607 actions en nue-propriété,

- Monsieur Julien BODEL,
 Titulaire de 417 actions en pleine propriété,
 et de 607 actions en nue-propriété,

- Madame Claude BODEL,
 Titulaire de 754 actions en usufruit,

- Monsieur Alain BODEL,
 Titulaire de 759 actions en usufruit,

Associés de la Société et représentant en tant que tel 2.047 actions sur les 2.347 actions émises par la Société.

En conséquence, l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise pour chacune des résolutions mises au vote.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Alain BODEL en sa qualité d'Associé Président.

Le Président de séance rappelle que le rapport sur les conventions réglementées, les comptes annuels, ainsi que le texte des résolutions proposées, ont été adressés aux Associés dans le délai de quinze (15) jours au moins avant la date de l'Assemblée et que, pendant ce délai, l'inventaire a été tenu à leur disposition au siège social.

Les Associés présents reconnaissent avoir pu exercer pendant le délai légal de quinze (15) jours au moins avant la tenue de la présente Assemblée, le droit de communication prévu par la loi, ce dont l'Assemblée prend acte.

Le Président de séance met à la disposition de l'Assemblée les documents suivants :

- la copie de l'avis de convocation adressé aux Associés et les accusés de réception y afférents ;
- l'inventaire des éléments actifs et passifs du patrimoine de la Société ;
- le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- le rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce, dit « rapport spécial » ;
- le texte des résolutions proposées par la Présidence ;
- un exemplaire des statuts de la Société.

Puis, le Président de séance rappelle que la présente Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- lecture du rapport spécial de la Présidence sur les conventions visées de l'article L.227-10 du Code de commerce,
- examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 - Quitus au Président,
- affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
- conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce,
- dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts,
- rémunération de la Présidence,
- pouvoirs pour formalités.

Le Président de séance donne ensuite lecture du rapport.

Le Président de séance ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président de séance met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIÈRE RÉSOLUTION

(Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 - Quitus au Président)

L'Assemblée, approuve l'inventaire, le bilan, le compte de résultat et l'annexe relatifs à l'exercice social clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils lui sont présentés, de même que toutes les opérations qu'ils traduisent et desquelles il résulte, pour ledit exercice, une perte nette comptable de (51.484,91) euros.

L'Assemblée approuve en conséquence les actes de gestion accomplis par le Président au cours de l'exercice écoulé et lui donne quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

(Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023)

L'Assemblée décide d'imputer la perte nette comptable de l'exercice d'un montant de (51.484,91) euros de la manière suivante :

- En totalité au poste « Autres réserves »,
 La somme de (51.484,91) euros,
 Dont le solde créditeur sera ainsi porté à la somme de 2.586.428,74 euros.

- Et de procéder à une distribution de réserves à hauteur de la somme 23.470 euros,
 A prélever sur le poste « Autres réserves »,
 Dont le solde créditeur sera ainsi porté à la somme de 2.562.958,74 euros.

- Et de mettre en paiement ladite somme à compter de ce jour, à raison de 10,00 euros par action.

A hauteur de 23.470,00 euros, le montant des dividendes ci-dessus sera distribué à des personnes physiques et sera donc éligible à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2°/ du Code Général des Impôts en cas d'option expresse et irrévocable pour l'imposition au barème progressif de l'impôt sur le revenu. A défaut d'exercice de cette option dans la déclaration des revenus des personnes physiques, les dividendes supporteront de plein droit une imposition forfaitaire au taux unique de 12,8 % sur leur montant brut sans abattement, auquel s'ajouteront les prélèvements sociaux dus au taux global de 17,2 %.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale prend acte du régime d'imposition des dividendes prévu par l'article 117 quater du Code Général des Impôts, instituant pour chaque associé personne physique fiscalement domicilié en France, à titre d'acompte, un prélèvement à la source obligatoire non libératoire dont le taux est aligné sur celui de l'imposition forfaitaire unique susmentionnée, à savoir 12,8 %, auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux au taux de 17,2 %.

Enfin, il est précisé :

(i) que les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50.000 € (pour les contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75.000 € (pour les contribuables soumis à imposition commune) pourront demander à être dispensées du prélèvement de 12,8 % ;

(ii) que ce prélèvement obligatoire et les prélèvements sociaux seront prélevés à la source par l'établissement payeur, hors le cas des dividendes afférents à des titres détenus dans un PEA qui en sont dispensés.

L'Assemblée prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes :

Exercice clos le :	**Total des dividendes distribués**	**Dividendes éligibles à l'abattement**	**Autres revenus distribués éligibles à l'abattement**	**Revenus non éligibles à l'abattement**
31 décembre 2022	46.940 euros, (soit 20 euros par action)	46.940 euros	0 euro	0 euro
31 décembre 2021	46.940 euros, (soit 20 euros par action)	46.940 euros	0 euro	0 euro
31 décembre 2020	35.205 euros, (soit 15 euros par action)	35.205 euros	0 euro	0 euro

Les personnes morales ne bénéficient pas de l'abattement de 40 %.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉSOLUTION

(Conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce)

L'Assemblée, connaissance prise des termes du rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce, approuve ledit rapport et les conventions conclues au cours de l'exercice clos et exposées dans ledit rapport.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

(Dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts)

En application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, l'Assemblée, prend acte du fait que la Société n'a effectué aucune dépense ni charge non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 dudit Code.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

(Rémunération de la Présidence)

Monsieur Alain BODEL exerce son mandat de Président à titre gracieux.
Par ailleurs, le Président aura droit au remboursement des frais qu'il engage dans le cadre de la gestion sociale sur présentation de justificatifs.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIÈME RÉSOLUTION
(Pouvoirs pour formalités)

L'Assemblée donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

* * *
*

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal par le Président de séance, lequel, après lecture, a été signé par le Président de séance et tous les Associés présents ou représentés.

Fabrice BODEL

Monsieur Fabrice BODEL
Associé

Julien BODEL

Monsieur Julien BODEL
Associé

Claude BODEL

Madame Claude BODEL
Associée

Alain BODEL

Monsieur Alain BODEL
Président de séance